

DEPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)

PLANES

Le Village
66210 PLANES

COMPE RENDU

Conseillers
en exercice : 7
Nbre de présents : 7
Nbre de votants : 7

Séance du :
L'an deux mille vingt et un
le 12 avril

Le Conseil Municipal de PLANES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 6 avril 2021 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : MM. RIU Pierre, DEMONTE Claude, BAJAUD Christophe, DEMONTE Ludovic, ALLIES Anne-Marie, FILLOT Olivier, BARJOLLE Pauline

Affichage le : 14/04/21

Monsieur Christophe BAJAUD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

2021-015 – BUDGET PRIMITIF COMMUNE

La lecture du budget primitif de la Commune fait apparaitre les résultats suivants :

- En fonctionnement :
 - * Dépenses : 381 916.00 €
 - * Recettes : 381 916.00 €
- En investissement :
 - * Dépenses : 148 351.00 €
 - * Recettes : 148 351.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le budget primitif de la commune pour 2021.

2021-016 – BUDGET PRIMITIF SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

La lecture du budget primitif de la Commune fait apparaitre les résultats suivants :

- En fonctionnement :
 - * Dépenses : 67 821.00€
 - * Recettes : 67 821.00 €
- En investissement :
 - * Dépenses : 76 973.00 €
 - * Recettes : 76 973.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement pour 2021.

2021-017 – TARIF EAU ASSAINISSEMENT

Pour mémoire les tarifs de l'an passé étaient les suivants :

- Taxes d'eau :
 - * 44.00 € par branchement de foyer
 - * 27.42 € par appartement loué en saison

- Taxes d'assainissement : * 121.00 € par branchement de foyer
- * 17.28 € par appartement loué en saison

Pour les gîtes d'étape, il sera compté 4.88 € par lit en plus d'un rôle c'est-à-dire d'un branchement foyer.

Pour 2020 et en application de la loi N°2006-1772 du 30 décembre 2006 imposant la perception à compter de l'année 2009 de deux redevances, les factures seront majorées de :

- la redevance pour pollution domestique : 0.27€ / m³
- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.15 € / m³

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de reconduire les tarifs de 2020 pour 2021.

2021-018 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire donne lecture de l'imprimé MI259 concernant le taux d'imposition de la commune.

Nouvelle proposition pour 2021

- Taxe foncière sur le bâti : 30.10 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 46.60 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** les taux ci-dessus pour 2021.

2021-019 – REGLEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE PLANES

Suite au schéma directeur d'assainissement il conviendrait d'accepter le règlement d'assainissement de la commune qui sera communiqué à tous les habitants.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement d'assainissement de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le règlement d'assainissement ci-joint.

2021-020 – CONVENTION DE DEVERSEMENT D'EAU RESIDUAIRES NON DOMESTIQUES DANS LE RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT

Il conviendrait de passer une convention entre la bergerie et la commune pour le déversement des eaux dans le réseau collectif.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de déversement d'eau résiduaires non domestiques dans le réseau collectif d'assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** de conventionner avec la fromagerie « Cal Rous »
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

2021-021 - CABANE PASTORALE

Nous avons parlé lors du précédent conseil municipal de la création d'une cabane pastorale sur l'estive de Planès.

Après réunion avec le groupement pastoral et les services concernés, il semble plus simple que le Groupement pastoral se charge de la maîtrise d'œuvre, la commune devra conventionner avec le groupement pastoral pour la mise à disposition du terrain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le projet de construction de la cabane pastorale sur l'estive de Planès

PRECISE que le groupement pastoral sera maitre d'ouvrage

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de terrain de la commune pour la construction de cet abri

DEMANDE que le projet final soit présenté au conseil municipal pour validation

QUESTIONS DIVERSES

Travaux eau et assainissement : il sera nécessaire de vérifier que chaque maison possède son propre branchement au réseau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H20.



Le Maire,

Pierre RIU.

